

VIE ASSOCIATIVE ET ESS : 2 PLANS DU GOUVERNEMENT, 2 LEURRES

Les deux plans, présentés le même jour – 29 novembre 2018 – par Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, et Christophe Itier, haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire (ESS), relatifs respectivement à la vie associative et à l'ESS, doivent être examinés ensemble pour en comprendre la cohérence et parce que 80 % des structures de l'ESS sont des associations.

La méthode utilisée témoigne du peu de considération du gouvernement pour ces modes d'agir citoyens. Le plan pour les associations découle de la mobilisation de ces dernières suite à la réduction brutale des emplois aidés, qui a permis l'ouverture d'une « concertation » en novembre 2017, menée tambour battant en deux mois et demi avec remise d'un rapport des réseaux associatifs comprenant 59 propositions. Il a fallu attendre six mois pour que le gouvernement annonce ses décisions. Le pacte de croissance de l'ESS, quant à lui, n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les acteurs concernés.

Aucun de ces deux plans ne répond à l'urgence de la situation. Aucun ne témoigne d'une ambition pour un bien-vivre ensemble solidaire. Les politiques actuelles accroissent les inégalités, concentrent les richesses, limitent la démocratie, détruisent les protections sociales... Elles sont menées en contradiction avec les aspirations de la grande majorité de la population à plus de justice sociale. L'irruption des manifestations des Gilets jaunes, à leur manière, exprime le mal-être flagrant de la société.

Le plan pour la vie associative se caractérise surtout par « l'ouverture de travaux à venir » : les 1,8 milliard d'euros de pertes en deux ans du fait de la disparition d'emplois aidés ne seront pas compensés, le nombre des contrats « parcours emploi compétences » (PEC) sera divisé par deux

en 2019, 1000 postes Fonjep seront créés mais seront bien insuffisants, alors que, pour la première fois, les emplois du secteur associatif sont en baisse. Cette politique détruit le tissu associatif dans tout le pays. Elle casse toujours plus les solidarités locales que les associations maintiennent encore, avec difficulté.

S'agissant de l'ESS, la démarche et les propositions sont de la même veine : déclaration d'amour à l'alternative et au pilier que représente l'ESS, mais soumission au business. La philosophie du pacte est contenue dans l'initiative « French Impact » avec le développement des contrats à impact social sur le modèle des partenariats public-privé (PPP), véritable « bombe à retardement pour les finances publiques », comme le note le Sénat ou la Cour des comptes européenne.

Deux plans qui incitent les acteurs à se tourner vers le marché, à s'ouvrir à la concurrence, à adopter le modèle lucratif, à s'endetter auprès des banques et des fonds d'investissement multinationaux. L'annonce de mesures pour créer « une culture de la philanthropie à la française » l'illustre bien, alors que la philanthropie ne représente que 4 % des ressources des associations. Pour 2018-2022, Christophe Itier annonce la mobilisation de 340 millions d'euros, dont seulement 90 millions au budget de l'État. Mais la loi de finances pour 2019 a amputé de 2 millions d'euros le dispositif local d'accompagnement (DLA), qui a pourtant fait ses preuves. Les associations ont « perdu » 16 milliards d'euros de subventions en 12 ans alors que la dépense publique, tout orientée vers les plus grandes entreprises capitalistes, n'a jamais été aussi forte.

Pour l'ESS comme pour les associations, l'enjeu est bien d'être soutenues par les politiques publiques et de promouvoir l'intérêt collectif et l'intérêt général. ■



**JEAN-CLAUDE
BOUAL**

PRÉSIDENT DU COLLECTIF
DES ASSOCIATIONS CITOYENNES



**PATRICIA
COLER**

COPRÉSIDENTE DU MOUVEMENT
POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE